

**CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**Concours interne, troisième concours**

**SESSION 2021**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Réponses à des questions portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**INDICATIONS DE CORRECTION**

Pour chaque question, il n'est pas attendu un corrigé type, mais une présentation des éléments de réponse que l'auteur du sujet s'attend à voir développés dans les (bonnes) copies et/ou dont l'absence devra être pénalisée. L'auteur du sujet peut donner des précisions sur le degré d'importance à ses yeux de chacun des éléments de réponse : aspect essentiel, dont l'absence dans la copie devra être pénalisée – aspect important mais plus secondaire, dont la présence pourra être valorisée,...

- **Question 1** : (5 points)

Après avoir défini la sédentarité infantile, analysez l'évolution de cette tendance et ses conséquences.

- Intérêt de la question :

Vérifier que le candidat connaît les enjeux de l'évolution de la société en l'occurrence la sédentarité infantile afin de pouvoir l'intégrer au projet d'animation.

- Connaissance des publics
- L'actualité de l'animation et de l'action sociale

- Cadrage de la correction :

## **I. Définition et évolution de la sédentarité infantile**

La sédentarité infantile signifie ne pas faire suffisamment d'exercice physique régulier pour un enfant. Le mot "sédentaire" vient de la racine latine "sedentarius" qui signifie "être assis".

En ce qui concerne la sédentarité des enfants, l'Organisation mondiale de la santé indique qu'un enfant est sédentaire s'il fait moins de 60 minutes d'activité physique par jour.

Des études indiquent que la grande majorité des enfants occidentaux n'atteignent pas ce quota d'activité quotidienne.

En effet, les enfants passent de plus en plus de temps devant les écrans, au détriment d'une activité physique régulière (Santé publique France dans son étude Esteban menée entre 2014 et 2016 auprès de 2 678 adultes et 1 182 enfants).

En 10 ans, le temps quotidien passé devant un écran par les enfants a augmenté en moyenne d'une heure, et le pourcentage des 6-17 ans passant 3 heures ou plus devant un écran chaque jour a augmenté de 48 % chez les garçons et de 38 % chez les filles. Résultat, les jeunes sont de plus en plus sédentaires.

Les 6-17 ans sont en moyenne moins d'un sur quatre à atteindre le rythme d'activité physique par jour préconisé par l'OMS.

L'inactivité touche davantage les 11-17 ans que les plus jeunes : elle ne touche qu'un quart des enfants de 6-10 ans, contre plus de 60 % en moyenne dans les classes d'âge supérieures.

## **II. Les facteurs qui contribuent au développement de la sédentarité infantile**

- Facteurs physiologiques : plus les enfants approchent de la puberté, moins ils font d'activité physique et plus ils sont actifs intellectuellement.
- Facteurs socioculturels : l'évolution des jeux et des formes de divertissement dont le temps passé devant les écrans, ainsi que le manque de disponibilité des parents influencent le développement d'un mode de vie plus sédentaire. En outre, les mouvements ne sont pas suffisamment stimulés chez les enfants.
- Facteurs psychologiques : le manque d'activité physique limite le développement des compétences et cela, à son tour, rend les enfants plus sédentaires en raison de la perception qu'ils ont d'eux-mêmes de leur incompétence dans les activités qui requièrent des capacités physiques.

### III. Les effets de la sédentarité

Selon les études :

- 18,1% des élèves de CM2 (2014-2015) sont en surcharge pondérale (y compris obésité) et 3,6% sont obèses.
- Les élèves des écoles relevant de l'éducation prioritaire sont plus en excès pondéral (24%) et plus obèses (6%).
- Enfin, selon la Fédération Française de Cardiologie depuis 40 ans les enfants ont perdu 25 % de leurs capacités cardio-vasculaires

La sédentarité infantile provoque des conséquences négatives avec parfois des effets à long terme.

#### - Effets physiologiques et sur la santé de la sédentarité

La sédentarité des enfants s'accompagne souvent d'autres facteurs tels qu'une mauvaise alimentation. La sédentarité couplée à une mauvaise alimentation contribue à l'obésité.

Avec le manque d'activité physique le cœur est moins sollicité entraînant un essoufflement plus rapide, sur la durée le rythme cardiaque devient plus important et la tension augmente. A long terme, cela prédispose à l'hypertension artérielle et à l'athérosclérose (des dépôts peuvent se faire dans les artères).

De plus, l'augmentation de fréquence cardiaque fatigue le cœur et peut aggraver une insuffisance cardiaque.

Avec la sédentarité, l'enfant brûle moins de calories et donc il emmagasine plus facilement des graisses qui circulent dans le sang et grossit, ce qui augmente le risque d'hypercholestérolémie.

Tout cela fait que la sédentarité est un facteur de risque cardio-vasculaire.

Les autres conséquences ne sont pas négligeables :

Certains muscles fondent parce qu'ils ne sont pas suffisamment sollicités et l'enfant perd de la force.

Les articulations travaillent moins et l'enfant perd de la souplesse.

Les os perdent leur solidité entraînant sur le long terme des risques d'ostéoporose, surtout chez la femme après la ménopause.

Surpoids pondérale et obésité : le manque d'exercice, surtout s'il est associé à un régime alimentaire inadapté, entraîne une surcharge pondérale et une obésité. Celles-ci augmentent le risque de souffrir de maladies cardiovasculaires et de diabète.

#### - Influence de la sédentarité sur le développement psychomoteur et l'apprentissage de l'enfant

Le mouvement continu pendant l'enfance est un facteur qui a une influence décisive sur le développement psychomoteur. De même, c'est le mouvement qui permet de se découvrir soi-même et de découvrir le monde. Ceci, à son tour, a une influence puissante sur le développement intellectuel et psychosocial.

Stagnation du développement psychosocial : les enfants qui ne sont pas physiquement actifs sont moins confiants, ont moins de compétences sociales et ont généralement de moins bons résultats scolaires.

Développement de comportements addictifs : les nouvelles technologies ont un effet de dépendance. En particulier sur les esprits immatures comme ceux des enfants. Cela limite leur développement psychologique normal et peut entraîner d'autres problèmes de personnalité ou de comportement.

Il est essentiel que les adultes offrent des possibilités d'activité physique aux enfants. Les parents et les enseignants/tuteurs des jeunes enfants ont un rôle clé à jouer dans ce domaine. On combat la sédentarité par des changements de modes de vie. Les enfants sont naturellement enclins à être physiquement actifs et les premières années sont cruciales à cet égard. Un engagement plus important est nécessaire de la part des adultes pour soutenir les jeunes enfants dans leur désir d'explorer le monde en se déplaçant, en jouant avec d'autres enfants et en apprenant à connaître la nature.

- **Question 2 : (4 points)**

Les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires : quelle continuité éducative ?

- Intérêt de la question :

Vérifier que le candidat connaît les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour une éducation partagée cohérente.

L'organisation générale et le fonctionnement d'un ACM

- La situation de l'animation dans l'évolution générale de la société

- Cadrage de la correction :

**- réponse minimum :**

La réforme des rythmes scolaires a entraîné une généralisation de l'accueil des enfants en périscolaire, ainsi, le décret du 3 novembre 2014 a scindé l'accueil de loisirs en deux sous-catégories :

L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires.

L'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les autres jours.

Le décret du 23 juillet 2018 a modifié la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi des périodes scolaires, qu'il y ait école ou pas le matin, est devenu un accueil de loisirs périscolaire.

La journée et la vie de l'enfant ne peuvent se diviser en tranches. La qualité et l'efficacité éducatives sont rendues encore plus nécessaires par l'augmentation du nombre des publics en difficulté qui ont encore plus que d'autres, besoin de repères. Elles nécessitent donc une réponse et une prise en compte globales de la part d'acteurs éducatifs de plus en plus nombreux à intervenir auprès des enfants. Il est donc indispensable d'articuler les différentes actions éducatives, en recherchant le maximum de cohérence.

La notion de « continuité éducative » s'appuie sur ces constats et ces principes. Elle crée une obligation « morale » pour les divers éducateurs. La « continuité éducative » justifie la recherche de cohérence, la nécessité de projets articulés, de travail d'équipe pluridisciplinaires... tout en se fondant sur une reconnaissance des identités professionnelles respectives. Elle doit se construire autour du rôle particulier que joue l'École dans la vie de l'enfant tout en intégrant les autres temps, à commencer par celui du Loisir. Mais elle ne recouvre aucune réalité d'ordre juridique, qui aurait des conséquences concrètes en matière de responsabilité civile ou pénale.

Elle se construit collectivement entre co-éducateurs, à partir d'une volonté commune, d'une impulsion.

## **La continuité éducative s'articule autour de quatre axes :**

- Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et les jours de loisirs des enfants.
- Développer des activités périscolaires en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale (prise en compte des conditions de vie des parents de leur mode de vie, de la vie associative locale).
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative auprès des différents acteurs en définissant les rôles et les complémentarités de chacun.
- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées et en recherchant une cohérence dans les rythmes de vie des enfants. (ménager des transitions par des ruptures de rythme en fonction de ceux de l'école).

## **La continuité éducative en actes**

- établir des règles de vie à l'École et lors des accueils périscolaires fixées par un règlement commun validé en conseil d'école et au sein des conseils d'administration des instances statutaires impliquées.
- avoir le souci du temps à venir : éviter une activité intense lors des activités précédant la reprise de la classe - croiser les temps de concertation entre les enseignants, les animateurs, les ATSEM, les représentants de parents et plus - généralement l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire
- prolonger sur les temps périscolaires l'accueil scolaire de l'enfant en prenant en compte l'enfant handicapé

### **• Question 3 : (3 points)**

Présentez les objectifs et les missions du réseau information jeunesse en France et identifiez les différentes structures locales permettant d'offrir un maillage du territoire.

- Intérêt de la question :

Vérifier que le candidat connaît le fonctionnement général de l'information jeunesse en France et les différents niveaux de ressources.

- Les principaux dispositifs et les modalités d'actions socio-éducatifs en matière de pratiques culturelles, de logement, de famille, de santé, de loisirs, de prévention, d'insertion, d'orientation et d'aide sociale.

- Cadrage de la correction :

**- réponse minimum :**

### **I. Les objectifs du réseau information jeunesse en France**

- accompagner les jeunes vers l'autonomie ;
- répondre à un objectif d'intérêt public garanti par un label d'Etat.

## **II. Les missions du réseau information jeunesse en France**

- réaliser un accueil libre, anonyme et de qualité des jeunes cherchant des informations de type généraliste aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...);
- mettre à disposition une documentation thématique en libre consultation et des espaces spécialisés.

## **III. Les différentes structures d'information jeunesse en France**

### **Réseau IJ au niveau national :**

Le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.  
L'Union Nationale de l'Information Jeunesse.

### **Réseau IJ au niveau régional :**

Centres Régionaux d'Information Jeunesse (un par région à compter du 1er janvier 2018 – instruction du 12 juillet 2016) cofinancé par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires institutionnels (la région notamment) ou privés.

### **Réseau IJ au niveau infra régional :**

Historiquement, ces structures étaient dénommées Bureaux Information Jeunesse, Points Information Jeunesse et Centres d'Information Jeunesse ; dans un souci de simplification, elles sont désormais appelées « structures infra régionales ».

## **Indications de correction - réponse approfondie :**

### **Missions du CIDJ :**

- fonction de CRIJ d'Ile-de-France ;
- produire et diffuser des documents, des contenus d'information et des données nationales ;
- contribuer à la promotion de l'information à destination des jeunes en alimentant la « boussole des jeunes » en fonction du calendrier de déploiement de cet outil ;
- contribuer à la mise en œuvre des dispositifs nationaux pour la jeunesse (développement du service civique, promotion des dispositifs de mobilité européenne et internationale des jeunes, animation du réseau Eurodesk en France, représentation du réseau IJ dans les instances européennes et internationales).

### **Missions de l'UNIJ :**

- représenter le réseau Information Jeunesse auprès, notamment, des instances en charge d'une politique publique pour la jeunesse aux échelons national, européen et international ;
- développer et promouvoir l'Information Jeunesse en tant que mission d'intérêt public ;
- être une force de proposition à tous ces niveaux dans les domaines touchant aux politiques publiques en direction de la jeunesse ;
- initier, de coordonner, de mutualiser et promouvoir les réflexions et les actions des membres du réseau ;
- défendre les intérêts de ses membres.

### **Missions des CRIJ :**

- les CRIJ accueillent les jeunes, produisent des documents à caractère régional et assurent l'animation du réseau IJ sur l'ensemble de la région.

- **Question n°4 : (3 points)**

Les cours de récréation "non genrées"

Définition et contextualisation :

La cour de récréation est un espace collectif qui est un bien commun. Tous les enfants devraient pouvoir s'y réjouir, s'y amuser, s'y délasser, s'y épanouir sans qu'aucune détermination physique ou mentale crée de l'iniquité d'occupation et de traitement. C'est pourtant en son sein que des rapports – parfois – inégaux entre différents types d'enfants – notamment garçons et filles – se mettent en place, médiatisés par certains stéréotypes qui conditionnent les perceptions et comportements de chacun. Pour répondre à une structuration comportementale peu équilibrée, voire déséquilibrée, des rapports filles-garçons, les services communaux et rectoraux adoptent des stratégies de réaménagement des cours d'école, de leur mobilier, espaces dédiés et usages.

Objectifs et solutions :

A court-terme, il s'agit de réagir aux stéréotypes sexués qui sont le terreau des violences entre genres. Sensibiliser au stéréotype : en parlant. Lutter pour l'égalité, c'est lutter contre les inégalités => rappel perpétuel que les filles et les garçons ont les mêmes droits.

À moyen terme, il est possible de mettre en place un atelier d'expression vivre-ensemble avec les enfants. Observation, analyse et diagnostic avec les enfants. Exemples : observer les espaces, les mobilités, la mixité, les fréquentations ; partir des ressentis des enfants, leur vision de leur espace, les amitiés, les trajets... Comment ils se sentent, par exemple, quand ils sont dans la cour, quand ils vont aux toilettes.

A plus long terme, il est intéressant d'engager une réflexion sur l'aménagement de la cour pour des espaces régulés (question du marquage au sol exclusivement "sportif"), pour des temps de jeux sportifs régulés etc. Comment repenser les espaces pour tendre vers des espaces de "co-veillance collective". Imaginer des zones différenciées : dynamique (grand jeu, jeux collectifs ...) avec des tracés moins symboliques que des tracés fédérés ; moyenne (arts plastiques, dessin, jeux de société ...) ; calme (la place du lecteur-trice, de la rêverie, des échanges...). L'observation des jeux de foot révèle un espace accidentogène, une compétition, la mise en scène de la performance individuelle

Pour aller plus loin :

Sur les ateliers d'expression : référence aux Compétences Psychosociales : "Comment je m'exprime sur ce que je ressens, pour être bien avec moi-même et être bien avec les autres". Ceci interroge la question de la formation des animateurs à ces enjeux. Il est important que les adultes soient aussi formés, adoptent la bonne posture sur les égalités, les stéréotypes et mette l'enjeu de la mixité sur tous les projets, temps d'animation.

Sur les aménagements de cours : référence aux expérimentations de cours d'école "dégenrées" qui favorisent l'égalité filles-garçons : le travail sur l'égalité filles-garçons dans les cours bénéficie en premier lieu aux filles mais, au-delà, à tous les enfants qui aimeraient jouer aux billes ou lire. Ces projets nécessitent d'associer les enfants pour qu'ils s'interrogent sur la place laissée à chacun et les adultes pour qu'ils favorisent une mixité (d'âge et de sexe)

Sur les apports théoriques : appui sur les propos d'Edith Maruéjols, géographe de genre, directrice de l'AROBÉ (Atelier recherche observatoire égalité).

- **Question n°5 : (3 points)**

Quel est l'objectif du label « Ville amie des enfants » attribué par l'UNICEF et sa déclinaison dans le projet éducatif territorial (PEdt) ?

- Intérêt de la question :

Vérifier que le candidat connaît les éléments fondamentaux de la convention internationale des droits de l'enfant et les principaux acteurs qui œuvrent en faveur de son application. Les principaux dispositifs et les modalités d'actions socio-éducatifs en matière de pratiques culturelles, de logement, de famille, de santé, de loisirs, de prévention, d'insertion, d'orientation et d'aide sociale.

- Cadrage de la correction :

**- réponse minimum :**

Le but de ce label est de promouvoir les droits de l'enfant et garantir leur effectivité.

Cinq engagements sont pris par les collectivités intégrant le réseau pour affirmer qu'elles s'engagent au bien-être, à la protection, à l'éducation, à la participation et au respect de chaque enfant et chaque jeune.

Les Villes amies des enfants constituent un réseau de villes dans lequel la voix, les besoins, les priorités et les droits de l'enfant font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics. A travers cet engagement, les collectivités promeuvent une approche de l'enfant et du jeune dans sa globalité, aussi bien dans ses propres dispositifs locaux que dans ceux qu'elle soutient.

Il s'agit à travers cette politique globale au service de l'Enfance et de la Jeunesse d'apporter une réponse de qualité, coordonnée et adaptée aux besoins de tous les enfants et de tous les jeunes. Cela se traduit par une offre éducative, culturelle et sportive diversifiée, des lieux d'accueil et d'activités de qualité, l'accompagnement et le soutien aux actions ou initiatives ayant une vraie plus-value pédagogique et éducative.

En cohérence avec cette politique volontariste, dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux temps éducatifs périscolaires, les collectivités peuvent élaborer un Projet Educatif Territorial (PEdT) ambitieux.

Il peut mobiliser toutes les ressources du territoire et à proposer à chaque enfant et notamment les moins favorisés socialement un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous ses temps de vie, et favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire et éducative de chacun. Il définit les orientations et les objectifs prioritaires communs aux différents partenaires éducatifs et a pour ambition de veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions mises en œuvre.

Les objectifs éducatifs partagés et définis dans le cadre d'Assises de l'Education sont de :

- Favoriser la confiance en soi et la confiance en l'autre en valorisant la parole et l'engagement des enfants et des jeunes
- Développer et renforcer l'accès aux ressources éducatives du territoire
- Favoriser le Vivre ensemble, la mixité
- Mieux se connaître entre partenaires, développer le travail en réseau
- Renforcer l'accompagnement des familles
- Renforcer la réussite éducative et scolaire de l'enfant, en luttant contre les stigmatisations des parents liées à l'école. Favoriser la démarche de coéducation.

- **Question n°6 : (2 points)**

Qu'est-ce qu'un réseau d'échanges réciproques de savoirs ?

Créés dans les années 70/80, les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) sont des groupes de personnes dont les membres s'échangent entre eux des savoirs et des savoir-faire. Il peut s'agir d'habitants d'une ville, d'un quartier, d'élèves d'un établissement scolaire ou de salariés d'une entreprise.

Ces réseaux sont basés sur le postulat que chacun sait beaucoup de chose et plus qu'il ne croit. Ainsi, les membres sont invités à réfléchir à leurs savoirs et/ou savoir-faire et à les transmettre en les proposant à autrui. Contrairement au Système d'Echange Local, il n'y a pas de monétarisation ou de contrepartie financière dans le RERS. Un savoir = un savoir si les membres sont d'accord.

Au cours de réunions collectives les membres définissent au moins une offre de savoir et une demande. Ces dernières sont ensuite communiquées aux autres membres du réseau via de l'affichage, un journal ou toutes autres modalités. L'équipe d'animation du réseau composée de bénévoles et d'un professionnel met en relation offreur et demandeur pour qu'ils décident ensemble des modalités de leurs échanges (jour, heure, fréquence etc ...). De plus, à l'intérieur d'un RERS, une première personne qui offre un savoir à une seconde personne (ou à plusieurs) peut aussi recevoir en contrepartie un savoir d'une troisième personne.